

Saint-Bardoux Infos

Septembre 2020

Sommaire

Informations municipales	p. 2
Le coin des associations	p. 6
Informations diverses	p. 9
Compte-rendu des Conseils Municipaux	p. 12



Le mot du maire

L'été 2020 s'est octroyé quelques jours supplémentaires et la rentrée scolaire qui, dans notre inconscient collectif, est souvent synonyme de brouillard et de temps gris, s'est effectuée, pour nos 35 enfants, sous un soleil radieux et une chaleur étouffante. L'intrus de la fin d'année scolaire passée, la Covid 19, est toujours présent et l'organisation matérielle de cette rentrée a dû être encore adaptée. Je suis certain que, avec les aménagements et le respect du protocole par les enseignantes et les agents, nos enfants pourront continuer sereinement les apprentissages nécessaires

Cette pandémie bouleverse nos vies ainsi que celle des associations, privées de fonctionner normalement. La municipalité a pris l'option de ré-ouvrir la salle des fêtes aux amphictyonies qui le souhaitent dans le respect des gestes barrières. Ces règles sont contraignantes et coûteuses, mais nous avons fait le choix de permettre aux associations de pratiquer leurs activités afin que la vie du village suive son cours le plus normalement possible.

La fin de l'été voit un nouveau rituel s'installer : depuis plusieurs années, des gens du voyage s'installent sur le terrain de football. Cette année, c'est un samedi de septembre qu'ils ont occupé notre stade malgré des moyens anti-intrusion renforcés quelques heures auparavant. La mairie est intervenue immédiatement et nous leur avons signifié notre refus de donner l'autorisation de s'installer quelques jours. La gendarmerie a fait les constatations d'usages et dès le lendemain matin, sous l'effet des arguments utilisés ou de la fermeté de notre position, ces personnes ont repris leur voyage, libérant ainsi le terrain de foot sans trop de dégâts.

Durant cet été, le conseil a continué son installation. Après la mise en place des différentes commissions et délégations, nous avons commencé un état des lieux, notamment sur les bâtiments communaux où la grêle de juin 2019 a laissé beaucoup de séquelles. Le chantier de la fibre optique a débuté ce lundi 14 septembre pour une première tranche de travaux de trois semaines, et celui de la construction des logements locatifs ne s'est que très peu arrêté durant l'été.

Je vous souhaite un automne clément qui vous permette de ramasser champignons et châtaignes, sans oublier toutefois les gestes barrières requis dans la lutte contre l'épidémie.

Cordialement

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized 'S' or similar character, written over a horizontal line.

Informations municipales

SAINT-BARDOUX RENOUVELLE SON CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

C'est le mardi 8 septembre dernier que Mme Catherine Cointe, première adjointe, référente de la commission CCAS, a réuni les membres du nouveau Centre Communal d'Action Sociale en présence de M. le Maire Etienne Larat, président de droit. Celui-ci a rappelé que le CCAS est composé à part égale de cinq élus et de cinq membres issus de la société civile. Il a précisé avoir reçu pour ces derniers cinq candidatures qu'il a acceptées, à savoir celles de Monique Farre, Nicole Lavigne, Norbert Maisonneuve, Evelyne Martin et Betty Rollet, rappelant en même temps les noms des cinq membres élus de cette commission : Catherine Cointe, Hélène Chevalier, Hélène Le Meur, Serge Prodhomme et Christian Rey. Tous ont été chaleureusement remerciés pour leur engagement.

Catherine Cointe mentionne à juste titre que depuis la loi « Notre » de 2015, la création d'un CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants est rendue facultative et qu'il y a du même coup suppression d'un budget spécifique. Néanmoins, une dotation sur le budget communal est allouée en fonction des actions proposées et votées par le Conseil Municipal. Or, pour Saint-Bardoux, le Conseil municipal a souhaité maintenir cette institution. Elle rappelle les missions générales d'un CCAS, « institution locale sociale par excellence », qui va de la lutte contre l'exclusion au soutien aux personnes en situation de handicap, en passant par la prévention et l'animation pour les personnes âgées comme par la protection de l'enfance et de la jeunesse.

Après avoir recensé les actions entreprises dans le passé par le CCAS de Saint-Bardoux, Mme Catherine Cointe aborde la question des perspectives pour 2020-2021. Compte-tenu de l'épidémie Covid 19 et des dispositions sanitaires qui s'imposent aux communes, un débat s'engage sur les actions à déployer dans les jours à venir. Noël 2020 sera vite là : maintient-on le repas des aînés, le portage de colis, l'arbre de Noël, et selon quel mode opératoire ?

Concernant le portage de repas à domicile aux personnes en difficulté, isolées ou dépendantes, le CCAS de Saint-Bardoux garde à cœur de continuer à l'assurer. Néanmoins, si les repas, élaborés par Terres et cuisine, sont fournis par la cantine de Clérieux, le portage, lui, est assuré par les membres du CCAS de Saint-Bardoux. Cette charge, qui nécessite une organisation rigoureuse et la disponibilité de chacun, peut s'avérer lourde, surtout si le nombre des intéressés venait à augmenter. Des solutions sont à l'étude.

Afin de mieux définir et mettre en œuvre dans un contexte difficile les projets destinés à clore l'année 2020, une nouvelle réunion du CCAS aura lieu le 6 octobre prochain.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter Catherine Cointe,
1^{ère} adjointe et référente du CCAS à l'adresse suivante :

catherine.cointe@orange.fr

LA RENTREE A L'ECOLE DE SAINT-BARDOUX

Les enfants du village ont retrouvé le chemin de l'école, pour le plaisir de tous !

Les locaux ont été un peu réaménagés pour s'adapter aux organisations des deux classes. Cette année, Anaïs PIERRE a la classe des moyenne et grande sections, CP et CE2, et Gaëlle MORENO, la nouvelle maîtresse fait la classe aux CE1, CM1 et CM2. Cette répartition était nécessaire pour équilibrer au mieux le nombre d'enfants par classe.



La classe de MS, GS CP & CE2



La classe de CE1, CM1 & CM2

L'effectif total est encore de 35 élèves cette année, et tend à augmenter grâce aux nouvelles familles qui s'installent à Saint-Bardoux. Les activités scolaires et les projets vont pouvoir reprendre, notamment les séances de musique avec Isabelle Cossais, mais aussi des projets en lien avec la nature et l'environnement.

Petits et grands se sont réhabituerés aux gestes barrières qui sont maintenant bien intégrés, et la rentrée s'est ainsi passée dans de très bonnes conditions.

NB : Par un arrêté préfectoral du 24 septembre, le port du masque est désormais obligatoire à l'abond des établissements scolaires pour toutes les personnes de plus 11 ans jusqu'au 10 janvier 2021.

NON AUX INCIVILITES !

Nous nous permettons de rappeler que les déchets encombrants (cartons bruns, cagettes, bidons, appareils électriques, végétaux...) doivent être déposés à la déchèterie et pas ailleurs ! En effet, trop de dépôts d'ordures est régulièrement constaté hors des conteneurs prévus à cet effet !

Ce type de comportement a pour conséquences non seulement de nuire à la propreté publique et de rendre désagréables les lieux aux personnes qui trient correctement leurs déchets, mais aussi de renvoyer une image peu reluisante de notre commune. De plus, le nettoyage des dépôts sauvages sur Saint-Bardoux incombe à notre employé communal qui passe deux à trois demi-journées chaque semaine à les ramasser et à les transporter aux déchèteries de Mours-Saint-Eusèbe ou de Romans-sur-Isère. Ne serait-il pas préférable que ce temps soit consacré à des travaux beaucoup plus utiles à tous plutôt qu'à réparer la négligence de certains ?

C'est pourquoi ces dépôts illicites pourront dorénavant conduire la Mairie à appliquer les sanctions prévues à cet effet à l'encontre des usagers irrespectueux.

Merci à tous pour votre compréhension et votre civisme !

AVIS DE RECRUTEMENT

La commune de Saint-Bardoux recrute un agent d'animation pour sa garderie périscolaire. Il s'agit, suite à un congé de maternité, d'un remplacement à effectuer du 7 décembre 2020 au 15 avril 2021. Le contrat est de 30,5 h / semaine. Vous animerez un groupe d'une vingtaine d'enfants de 4 à 10 ans hors temps scolaire. Vous les accompagnerez pendant les repas. Vous assurerez en outre le nettoyage des locaux. Les compétences exigées sont les suivantes :

- CAP petite enfance ou à minima BAFA
- Connaissance tableur EXCEL

Vous pouvez envoyer votre CV et votre lettre de motivation à la Mairie de Saint-Bardoux ou à :

saintbardoux@valenceromansagglo.fr

AVIS AUX AGRICULTEURS VICTIMES DU GEL

Pour les agriculteurs de la commune de St-Bardoux dont les arbres fruitiers ont été victimes du gel au printemps dernier, un formulaire est à remplir. Prière de le demander en mairie pour le classement de la commune en calamité agricole.

N'hésitez pas à contacter la Mairie pour davantage de renseignements

CIMETIERE

Plusieurs concessions ont été déclarées à l'état d'abandon. Pour rappel, il s'agit des numéros 5 (Argoud), 6 (Rivoire), (9) Clément, 28 (Osval), 29 (Mitton), 50 (Monteil) & 58 (Chuillon).

SAISON AMBROISIE 2020



Cette année en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et du retard pris dans la désignation d'un référent communal, le diagnostic ou premier repérage sur la commune de Saint-Bardoux a eu lieu le lundi matin 4 août. La campagne de suivi s'est faite vingt jours plus tard, le lundi 24 août, avant la période de grenaison qui a lieu normalement fin août. Cela fait six ans que l'Agglo accompagne les communes dans leur lutte contre l'ambrosie et trois ans qu'elle confie le repérage de cette plante invasive et nuisible au bureau d'études Evinerude. Ce dernier a créé une application intuitive « GPS I & N » destinée à faciliter le repérage de l'ambrosie par les référents. Les données arrivent directement sur le serveur d'Evinerude pour être traitées ensuite afin d'établir le fichier Excel parcelles/propriétaires et la cartographie. Systématiquement, s'il y a présence d'ambrosie, la parcelle est pointée sur l'application, qu'il s'agisse d'une parcelle appartenant à un particulier, à la commune ou même à Valence Romans Agglo. Il peut arriver que les données du cadastre soient erronées ou que le numéro de parcelle ne soit pas cohérent. Il faut en informer le référent.

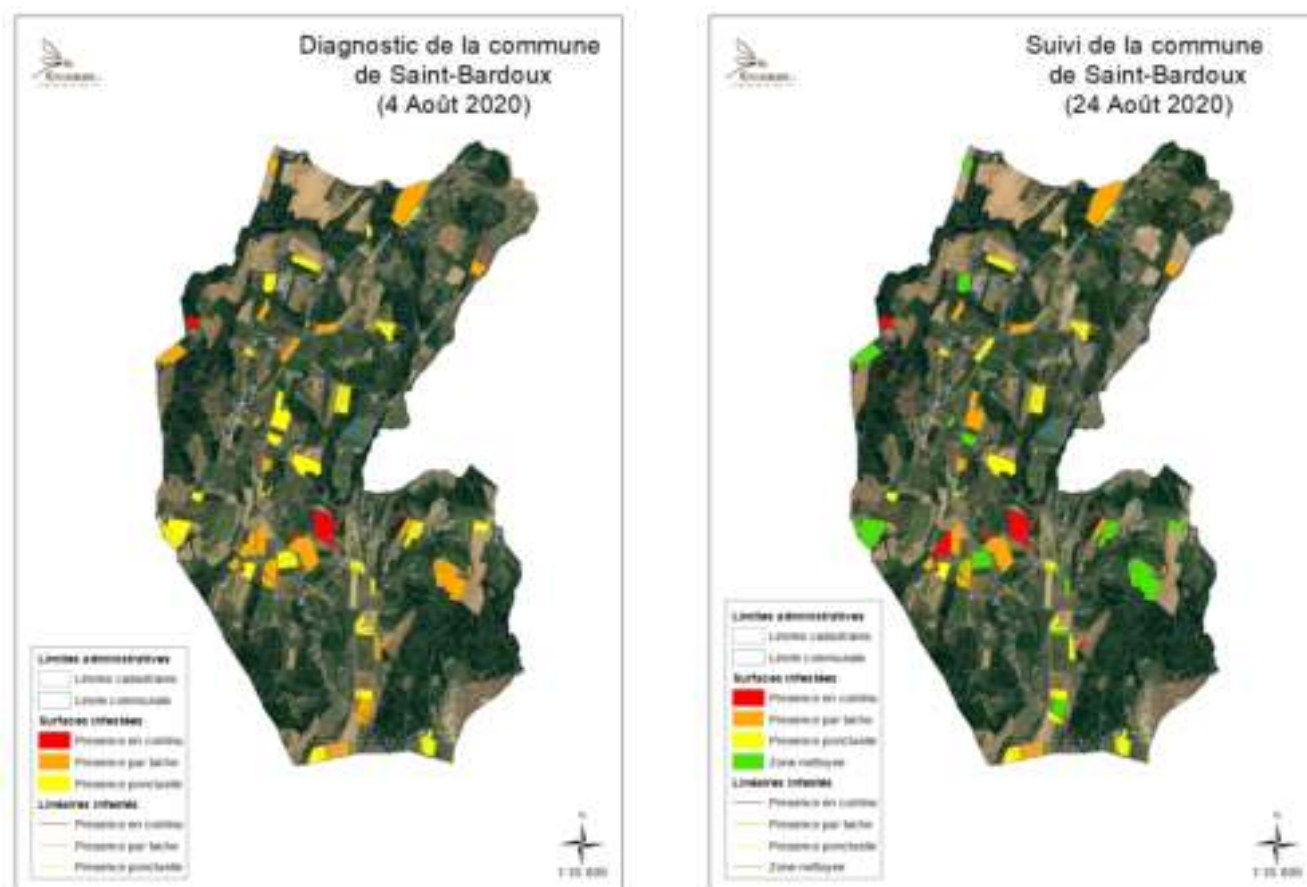
Par ailleurs, 2020 n'étant pas une année comme les autres, il s'est trouvé que l'entreprise

chargée par la mairie du nettoyage des bords de routes et des parcelles communales a pris un retard inhabituel. Nombreux sont les propriétaires, parfois injustement mis en demeure de nettoyer leur parcelle, qui se sont exprimés pour pointer du doigt cette incohérence. Ils ont bien fait. Même si certains dysfonctionnements sont compréhensibles, il convient de les signaler sans complaisance pour qu'ils soient pris en compte et évités du mieux possible à l'avenir. Ceci dit, le suivi n°1 du 24 août dernier témoigne de l'effort consenti dans un délai très court par les habitants de notre commune et essentiellement par les agriculteurs pour nettoyer les parcelles signalées, ce que nous montre la cartographie ci-dessous.

Rappelons-le, l'ambrosie est un fléau d'autant plus difficile à juguler que ses pollens sont extrêmement volatiles, et personne évidemment ne peut être culpabilisé de posséder une parcelle infectée, quelle qu'elle soit. En revanche il importe que, tous, nous nous sentions solidaires de la lutte engagée et des mesures prises dans l'intérêt de tous. En outre, l'ambrosie étant une plante qui affectionne particulièrement les terrains découverts, il est essentiel de s'interroger sur la mise en place de politiques préventives, notamment par la végétalisation des surfaces laissées à nu. C'est un sujet complexe sur lequel nous serons amenés à revenir ultérieurement, vraisemblablement à l'occasion du bilan Saison Ambrosie 2020 qui sera bientôt réalisé par Romans Valence Agglo, bilan dont nous nous proposons de vous rendre compte dans un de nos prochains numéros, soit en fin d'année, soit pour ouvrir ensemble « l'opération ambrosie saison 2021 ».

En attendant, merci à toutes et à tous de la collaboration qui a été la vôtre.

Hélène Le Meur, 3^{ème} adjointe et référente Ambrosie pour la commune de Saint-Bardoux
hv.le-meur@laposte.net



Précisons que le diagnostic du 24 août a été effectué le matin et la plupart des parcelles signalées en rouge ont été traitées dans l'après-midi du même jour (j'en ai été personnellement témoin), ou dans les jours qui ont suivi.

Le coin des associations

La commission Association s'est réunie le 7 septembre 2020 autour de notre maire, Etienne Larat, et de Catherine Cointe, première adjointe et référente de la commission. Chaque association de la commune de Saint-Bardoux était représentée par un ou deux membres de son bureau. En guise d'introduction, Etienne Larat a rappelé son attachement au tissu associatif dans lequel il s'est impliqué bien avant son élection et qu'il entend continuer à défendre en tant que maire. Il rappelle à quel point la vie associative est importante dans une commune, notamment lorsqu'elle est dépourvue de commerces de proximité. Il constate enfin que Saint-Bardoux dispose d'un tissu associatif remarquablement dense et d'une belle vitalité, tant au niveau du nombre d'associations (une dizaine) qu'au niveau du nombre d'adhérents ainsi fédérés (plusieurs centaines). Puis, à l'invitation de Catherine Cointe, la parole a été donnée à chaque représentant d'association afin de se présenter et d'exposer son programme pour l'année 2020-2021 et de faire part de ses attentes ou sollicitations particulières.

LE FC CBG (FOOTBALL CLUB CLERIEUX, SAINT-BARDOUX, GRANGES-LES-BEAUMONT)

Vive la rentrée du FC CBG !

Depuis onze ans maintenant le FC CBG est le club des trois villages de Saint-Bardoux, Clérieux, Granges les Beaumont. Après une saison 2019/2020 marquée par l'arrêt des entraînements et des compétitions, joueurs et joueuses ont hâte de retrouver la verdure de leurs terrains. Avec plus de 130 licenciés l'an dernier, le FC CBG ne compte pas moins de 7 catégories allant des plus jeunes (U6/U7) aux plus anciens (vétérans), sans oublier une équipe féminine à 8. Il a la chance de disposer de deux terrains, celui de Clérieux et celui de Saint-Bardoux, comme de bénéficier de l'appui de nos trois maires à la tête des communes que chacun représente afin de l'aider dans ses projets.

Le club se veut avant tout familial et convivial. Certes, la compétition est de mise, cela va de soi, mais il joue avant tout pour ses belles couleurs : le bleu et le jaune. N'hésitez pas à le rejoindre, soit pour y jouer, soit pour l'aider dans ses actions, soit tout simplement pour le supporter. Car, ne l'oublions pas, si le FC CBG continue d'exister, c'est non seulement grâce à la pro-



fonde motivation de ses bénévoles mais aussi et surtout grâce à toutes celles et tous ceux présents aux matches et aux manifestations destinées à le faire vivre : un grand merci à tous !

Afin de célébrer la rentrée, nous vous attendons nombreux pour la reprise du championnat le 27 septembre à 15h au stade de Clérieux : l'équipe fanion disputera son premier match de championnat face à Roiffieux.

Vous trouverez toutes les informations relatives au club sur la page Facebook « FC CBG »
ou en contactant Camille Fouyat (vice-présidente) au 06 48 75 81 43

DETENTE ET HARMONIE (Qj Gong)



Le Qj Gong : exercices énergétiques de santé.

Les cours de Qj Gong ont repris le mardi 15 septembre de 18h30 à 20h à la salle des fêtes de Saint-Bardoux. Le premier cours est gratuit.

Un petit rappel de ce qu'est le Qj Gong. Qj et Gong signifient respectivement « énergie » et « travail, entraînement ». Le Qj Gong est donc un travail sur l'énergie. Il fait partie de la médecine traditionnelle chinoise et s'appuie sur ses connaissances pour améliorer notre santé.

Il permet de renforcer, de faire circuler l'énergie dans tout le corps et ainsi de dénouer les tensions accumulées dans les tendons et les articulations qui provoquent des douleurs. Il permet aussi de rendre la respiration plus ample ce qui irrigue les organes et en même temps apporte un apaisement de l'esprit. Il apporte ainsi de la détente au niveau corporel et le calme intérieur.

Le Qj Gong est accessible à tous et à toutes, il ne nécessite pas de condition particulière, juste une présence à soi-même. Cette année un stage sera proposé sur les six sons thérapeutiques. Il aura lieu le 28 novembre 2020.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Arlette Tardy (06 16 83 36 43), diplômée de la FEQGAE, fédération des enseignants de Qj Gong et art énergétique, enseignante référente du réseau de l'Ecole du Qj

LE SOU DES ECOLES

L'épidémie de COVID a bouleversé les habitudes et à ce jour aucun programme n'est établi, tant il est difficile de se projeter sur l'avenir à court terme. L'association se réunit d'ici la fin de du mois de septembre pour faire le point. L'objectif reste toutefois d'organiser la traditionnelle marche du 8 Mai.

D'ici le renouvellement du bureau, vous pouvez contacter pour plus de renseignements :

*Lucie Rollet (06 75 03 38 10)
Amaëlle Guignard (06 72 84 67 67)*

LE CLUB SAINT-BAUDILE (3^{ème} âge)

Face à une pandémie qui n'en finit pas, le club Saint-Baudile se résigne et abandonne avec regret les manifestations à venir. Après l'annulation d'un voyage dans le Lubéron le 28 août, il n'y aura ni concours de boules ni concours de coinche, pas de repas des adhérents non plus, ni aucune autre des activités prévues jusqu'à l'automne. Espérons que la suite des événements sera plus favorable à la vie de notre club.

Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter Bernard Lambert au 04 75 71 50 28

A.C.C.A (CHASSE)

ACCA, C'est la rentrée !

Cyril Larat, président de l'Association Communale de Chasse Agréée, vous informe que l'ouverture générale de la chasse a été fixée au 13 septembre 2020. A compter de cette date, la chasse sera ouverte uniquement le jeudi, le samedi et le dimanche jusqu'à la fin septembre. A partir du 1^{er} octobre, elle sera ouverte tous les jours à l'exception du mercredi. La fermeture générale aura lieu le 2^{ème} week-end de janvier.

Cyril Larat : 06 87 42 61 58

F.N.A.C.A. (ANCIENS COMBATANTS)

Comme de nombreuses associations, la crise sanitaire actuelle compromet les activités traditionnellement organisées par la F.N.A.C.A. Le repas dansant et la matinée « boudin » sont donc suspendues, les conditions sanitaires ne permettant pas de réunir les adhérents sans risque. L'assemblée générale prévue le 6 octobre est quant à elle maintenue.

Joseph Meynaud : 04 75 71 55 91

SPORT ET LOISIRS

Le protocole sanitaire très strict de la Fédération Française de Fitness a été mis en place depuis la reprise des cours qui a eu lieu le 7 septembre à la salle des fêtes. Concrètement, les adhérents sont invités à venir avec leur tapis personnel ; le matériel est désinfecté après chaque séance ; le masque est de rigueur et les gestes barrières doivent être respectés. Par ailleurs, la salle est régulièrement aérée.

Comme l'année dernière, les cours ont lieu trois jours par semaine, les lundis, mercredis et jeudis. Mais en raison du COVID, le conseil municipal sera cette année contraint de se réunir à la salle des fêtes, la salle du conseil de la Mairie étant trop petite. Ceci aura un fort impact sur le planning des cours du lundi qui est la journée la plus dense et qui seront peut-être ponctuellement reportés le vendredi.

*Vous pouvez contacter l'association Sport et Loisir au 04 75 71 60 17
ou à l'adresse mail suivante : francoise-collavet@orange.fr*

LE BAR D'OU LIEN

Comme l'année dernière, l'association se réunira le 2^{ème} vendredi de chaque mois à la salle Saint-Baudile. A ce jour, en raison de la crise sanitaire et d'un nombre d'adhérents limité, aucun planning n'a été arrêté.

*Marie-Laure Bourseron : 06 85 92 50 91
maribou26@wanadoo.fr*

L'ATELIER DE BEL AIR

Les stages de décoration florale devraient continuer à avoir lieu au domicile de Madame Rollet. Mais à ce jour, compte tenu de l'épidémie de COVID, aucune planification n'est encore envisagée.

Béatrice Rollet : 06 88 90 04 81

Informations diverses

VISITE DE L'ÉGLISE DE SAINT-BARDOUX

Le Service Patrimoine-Pays d'art et d'histoire de Valence Romans Agglo organise une visite de notre petite église le samedi 17 octobre 2020 à 14h30. Rendez-vous devant l'église.

Au début des années 1880, la paroisse de Saint-Bardoux, quartier relevant alors de la commune de Clérieux, décide d'agrandir son église qui ne peut plus accueillir ses nombreux paroissiens. On fait appel à un architecte de renom, le Valentinois Ernest Tracol, qui conduit un chantier d'envergure. Les vitraux du chœur, réalisés par l'atelier Thomas viennent parfaire un ensemble décoratif de très belle qualité.



Groupe limité - Port du masque obligatoire
Réservation indispensable au 04 75 79 20 86

Tarifs : 5 € ; 3 € (étudiants) ; 2 € (minima sociaux) ; gratuit -18 ans

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le 04 75 79 20 86 ou vous rendre sur les liens internet suivants :

artehistoire@valenceromansagglo.fr
www.facebook.com/paysartehistoirevalenceromansagglo/

NECROLOGIE

Revil BOYER, ancien facteur de Saint-Bardoux, nous a définitivement quittés.

Nous avons appris dernièrement le décès de Monsieur Revil Boyer, ancien facteur à Saint-Bardoux. Arrivé sur la commune en 1961 ou 1962, il y a vécu une trentaine d'années avec son épouse Colette, institutrice au village. Le couple occupait le logement de fonction de l'école. Apprécié pour son honnêteté et sa très grande conscience professionnelle, Revil Boyer a fini sa carrière à Saint-Bardoux après avoir toujours participé très activement avec sa famille à la vie du village. Les anciens de Saint-Bardoux se souviennent qu'il faisait sa tournée en mobylette. C'est à Vinsobres qu'il choisit de se retirer. Il y a passé la plus grande partie de sa retraite, s'occupant d'un jardin, de ses oliviers et de ses truffes. Des soucis de santé l'ayant conduit à habiter Die, il s'y est éteint le 8 juin dernier et il repose désormais à Vachères-en-Quint dans le Diois.

PREVENTION ROUTIERE

Le ministère de l'intérieur nous a fait parvenir le 22 mai dernier un communiqué de presse dans lequel sont listées des nouvelles mesures de sécurité routière mises en place, notamment pour lutter contre l'utilisation du téléphone et de l'alcoolémie au volant. Nous reproduisons ci-dessous « ce qui change à partir du 22 mai 2020 » :

- Réétention du permis de conduire pour les conducteurs tenant un téléphone en main en commettant en même temps une autre infraction au code de la route en matière de règles de conduite des véhicules, de vitesse, de croisement, de dépassement, d'intersection et de priorités de passage. Constatée par les forces de l'ordre, cette réétention pourra être suivie d'une suspension du permis de conduire pour une durée maximale de six mois.
- Allongement de six mois à un an de la durée maximale d'obligation de ne conduire qu'un véhicule équipé d'un éthylotest antidémarrage (EAD) lorsque cette mesure est prononcée comme alternative à la suspension du permis de conduire.
- Accès simplifié à la conduite supervisée. En cas d'échec à l'épreuve de conduite, tout élève dispose d'un droit d'accès à la conduite supervisée sans délai ni formalité, exceptée celle d'obtenir l'accord de son assureur.
- Suppression de l'obligation de possession d'un éthylotest dans son véhicule et renforcement de l'obligation de la mise à disposition d'éthylotests dans les établissements de nuit. L'absence d'éthylotests ou de non-respect des consignes relatives à la mise à disposition d'éthylotests expose désormais à une contravention de quatrième classe (amende forfaitaire de 135 euros).
- Meilleure protection des inspecteurs et examinateurs du permis de conduire. À la suite d'un dépôt de plainte pour agression physique ou verbale envers un inspecteur du permis de conduire ou un examinateur, un candidat au permis de conduire, peut se voir interdire de se présenter à l'examen par le préfet du département où l'infraction a été commise.

Ces mesures rejoignent celles progressivement entrées en vigueur depuis le début d'année 2020 :

- Placement immédiat en fourrière du véhicule d'un conducteur auteur d'une infraction grave au code de la route. Afin de lutter efficacement contre la récidive et dissuader les comportements les plus dangereux sur la route, les forces de l'ordre ont la possibilité d'immobiliser immédiatement le véhicule et de le placer en fourrière pour une durée de sept jours, sur autorisation du préfet, en cas de conduite sous l'emprise de l'alcool (0,8g/l de sang), d'usage de stupéfiants, de conduite sans permis ou de refus de se soumettre aux vérifications d'alcoolémie ou d'usage de stupéfiants.
- Interdiction de stationnement en amont des passages piétons. L'aménagement d'emplacements de stationnement situés à moins de cinq mètres en amont des passages piétons est interdit, sauf si cet emplacement est réservé aux véhicules non motorisés (vélos, cycles à pédalage assisté, engins de déplacement personnel). Les gestionnaires de voirie doivent effectuer les travaux de mise en conformité au plus tard le 31 décembre 2026. Les motocyclettes, les tricycles et les cyclomoteurs ne sont plus autorisés à stationner sur les emplacements de stationnement situés cinq mètres en amont des passages piétons.
- Équipement d'un éthylotest antidémarrage (EAD) du véhicule pour les conducteurs récidivistes. Les conducteurs en récidive d'infraction de conduite en état alcoolique ne pourront conduire qu'un véhicule équipé d'un éthylotest anti-démarrage (EAD), avec un suivi médico-psychologique.

OPERATION BRIOCHES – ADAPEI DE LA DROME

Depuis 19 ans l'Adapei de la Drôme organise son opération brioches sur tout le département. Du 12 au 18 octobre prochains des parents de personnes handicapées intellectuelles, leurs familles ou amis vous attendront devant vos commerces ou dans le village. Tous sont porteurs d'autorisations officielles, n'hésitez pas à la réclamer. Ils vous proposeront d'acheter une brioche à 5 euros (ou plusieurs !). Plus qu'une brioche, ils vous offriront l'opportunité de montrer que vous êtes solidaire des différences dont sont porteurs leurs enfants. Etre handicapé intellectuel recouvre une multitude de réalités. De l'enfant de 6 ans accueilli en IME qui finira par arriver à lire, à l'adulte vieillissant cloué dans son fauteuil sans n'avoir jamais prononcé autre chose que des sons, chaque personne a ses particularités et les besoins qui vont avec.

Accompagner ces personnes de la façon la plus adaptée possible, répondre à leurs besoins et leur offrir la possibilité de développer au maximum leurs capacités, en tenant compte de leurs envies est l'objectif commun des familles et professionnels de l'Adapei26. Aider les familles qui doivent faire face au handicap de leur proche est l'un des objectifs de notre association tout comme favoriser l'expression de la volonté des personnes handicapées que nous accompagnons.

Cette année, les bénéfices de notre Opération Brioches serviront à équiper les chambres des résidents de wifi. Pendant le confinement, les personnes handicapées intellectuelles qui résident dans les établissements n'ont pas vu leur famille pendant plus de 2 mois. Pour ceux qui n'ont pas accès à la parole, la vidéo à distance est le seul contact possible avec leurs parents. Malheureusement, dans la plupart des établissements, les chambres ne sont pas équipées de connexion wifi. Impossible donc d'échanger avec sa famille en toute intimité, comme nous le faisons, souvent sans nous rendre compte de notre chance.

Les bénéfices de l'opération brioches 2020 seront dédiés à l'équipement de l'ensemble des lieux de vie. L'objectif : que tous les résidents puissent profiter du wifi dans leur chambre. Chacun pourra donc contacter sa famille et échanger avec elle en toute intimité, comme nous le faisons, souvent sans nous rendre compte de la chance que cela représente. Offrez cette chance aux résidents, achetez des brioches. Du 12 au 18 octobre, Soyez gourmand & solidaire !



Pour plus d'information, vous pouvez vous rendre sur le lien internet suivant :

www.adapei-drome.org